

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-212 du 7 Juin 1983

chargeant le Camarade Grégoire
AGBAHE, Ministre du Tourisme, de
l'Artisanat et des Loisirs de l'in-
térim du Camarade Philippe AKPO,
Ministre de la Santé Publique pour
compter du 7 Juin 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a compétée ;
- VU le décret N°82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 83-211 du 6 Juin 1983 chargeant le Camarade Romain VILLON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 6 Juin 1983.

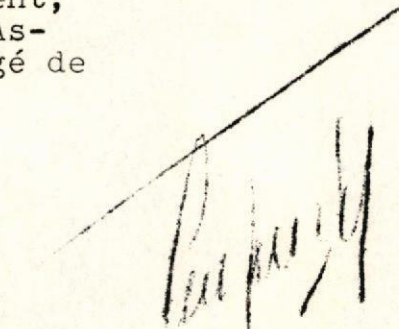
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 7 Juin 1983, le Camarade Grégoire AGBAHE, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs assurera l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade Phillipe AKPO.

Article 2.- : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1983

Pour le Président de la République, absent,
le Président du Comité Permanent de l'As-
semblée Nationale Révolutionnaire chargé de
l'intérim,



Romain VILLON-GUEZO.-

Ampliatiions : PR 8 CC DU PRPB 4 CP/ANR 6 PPC 2 SGG 4 IGE 4 CPC 6
MSP-MTAL 6 MINISTERES 22 DPE-DLC-INSAE 6 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-DDE
CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-